

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°5

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÖL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ, E. AUDEBERT, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER

EXCUSES (2) :

M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Participation financière du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement - Exercice 2018

Le vote du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement a fait apparaître un déficit de 158 585,21 €.

Comme prévu lors du vote du budget supplémentaire, il est nécessaire de verser une participation financière du budget principal, à hauteur de 150 000 € pour l'année 2018 afin d'équilibrer ce budget.

* * * * *

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 1^{er} février 2018 relative au vote du budget primitif 2018 prévoyant une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 14 du 30 mai 2018 relative au vote du budget supplémentaire 2018 prévoyant un complément de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT que le budget annexe des parcs de stationnement ne peut être équilibré uniquement par ses recettes propres,

CONSIDERANT qu'il était prévu lors des budgets primitifs et supplémentaire que le budget principal assure cet équilibre en 2018 par le biais d'une participation au budget annexe des parcs de stationnement,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°5

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser une participation du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement d'un montant de 150 000 €.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 822,4/657364/2130 du budget principal.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 24 DEC 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

